Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 14 Joumada I 1447
5 Novembre 2025

N° 152

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2956**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2956**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2958**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2962**
Homologation de résolutions **2962**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2962**
Avis aux créanciers **2967**
Convocations
Sociétés anonymes **2968**
Actes Administratifs
Avis au public **2971**
Divers
Avis au public **2971**
Rectificatifs **2972**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société communautaire

Bulletin de suscription de constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : Société communautaire régionale : Al Radhwan Commerce et distribution

Services : Importation, commerce et distribution

Type de la société : régional

Capital de la société ouvert à la souscription : 5000MD contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20% de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : agence zitouna, banque Sfax

Période d'ouverture de la souscription du 15 Novembre 2025 au 14/01/2026

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive.

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive se publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège de la Municipalité de rbadh Sfax.

Les Fondateurs :

1. Radhwan Ben Bachir Ben Soltana Alsghari : CIN 05301144 téléphone : 44909100

2. Fatma bent Mostafa ben Hassan : CIN 08420847 téléphone : 27383516

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise.

Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025X01433SODB1

Constitution d'une société Communautaire

- Le nom de la société à constituer : Société communautaire locale taamir

- Type d'entreprise : local

- Le montant du capital souscrit de la société : cinq mille dinars

- Adresse prévue pour le siège social : Rue principale en face de la Maison de la Culture Jilma

- L'objet de l'entreprise : Services agricoles, notamment l'agriculture à grande échelle, l'élevage, la culture d'arbres fruitiers et les industries de transformation.

- La durée précisée de la société : est de 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de constitution le 31 octobre 2025 au Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid, n°289

- Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en numéraire, et le montant à verser immédiatement : 5 mille dinars pour 11 parts.

- Délai ouvert de souscription : 20 jours à compter de la date de parution, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration des délais requis.

- Date de la première assemblée générale : 20 octobre 2025

- Lieu de l'assemblée générale:Siège social de la société à Jelma.

Les Fondateurs :

- Abdelmoula Boubaker - Jelma - 98 680 233

- Mohamed Essalah Massaoudi - Elhamema - 96 211 600

- Mohamed Enneji Massaoudi - Elhamema - 96 646 349.

2025X01453SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement de l'adresse du siège social et constitution d'un établissement secondaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 570 000 DT

Siège social : Appartement B-1-2 Bloc B Résidence Les Horizons Ain Zaghouane, Le Kram 2089

RNE : 938755Z/A/M000

N° CNSS : 0229600-01

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire n°10 en date du 30/5/2025 et du récépissé de dépôt enregistré au RNE daté du 31/10/2025. Les actionnaires de la société ont décidé de transférer à compter du 30/5/2025 le siège social qui était à la Zone industrielle Kondar 4020 Sousse à l'adresse suivante Appartement B-1-2 Bloc 8 Résidence

Les Horizons Ain Zaghouane, Le Kram 2089 et de convertir les locaux de production constituant l'ancien siège social sis à la Zone industrielle Kondar 4020 Sousse en un établissement secondaire de la société.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

2025R03106SANB2

«MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE»

Société anonyme

Capital social : 214.000 dinars

Siège social : 82, Avenue Jugurtha - 1er étage - Mutuelle Ville 1002 - Tunis

Identifiant unique : 1021844M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 02/6/2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 02/10/2025 sous QN°7892 EN°25803424, les actionnaires décident de :

- Approuver les états financiers pour l'année 2024 ;

- Renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de trois années :

* M. Alli Ayodeji;

* M. Mohamed Ridha Ellouze ;

* Mme Donia Hedda Ellouze.

- Nommer M. Anis Ben Abdallah en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 3/6/2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 02/10/2025 sous QN°7890 EN°25803423 les administrateurs décident de :

- Renouveler le mandat de M. Alli Ayodeji en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée égale à son mandat d'administrateur.

- Renouveler le mandat de M. Mohamed Ridha Ellouze en qualité de directeur général pour une période égale à celle de son mandat d'administrateur.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/6/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 02/10/2025 sous QN°7894 EN°25803426, les actionnaires ont décidé d'appliquer l'article 388 du Code des Société Commerciales.

Un exemplaire des procès-verbaux a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 13/10/2025 sous l'identifiant unique n°1002666F.

2025403701SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«JRB associés»

Sarl au capital de 35 000 DT

28 rue de L'Energie (8601) ZI La Charguia 2035, Tunis - Carthage

IU : 0430019E

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 02 septembre 2025 (p.v enregistré RF Charguia, 23/9/2025, n°25711332, quitt n°111053), a renouvelé Mme Michèle BISMUTH et M. Peter BISMUTH, dans leurs fonctions de cogérants de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société; et a nommé M. Ali MAKHLOUF nouveau commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2025.

2025R03103SRLB2

«CIMCI»

Comptoir Italo-Maghrébin de Commerce International

Sarl au capital de 150 000 DT

28 rue de L'Energie (8601) ZI La Charguia, 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0345560S

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 02 septembre 2025 (p.v enregistré RF Charguia, 23/9/2025, n°25711333, quitt n°111054), a renouvelé M. Peter BISMUTH, dans ses fonctions de gérant de la société, ayant les pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la société; et a nommé M. Ali Makhlouf nouveau commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2025.

2025R03104SRLB2

Société «Promotion Immobilière pour la continuité»

Société à responsabilité limitée

Capital social : 800 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Zarzis

M.F : 900837Z/A/M/000

En exécution du jugement en référé n°36547 du 27/5/2025,

Et suite à l'assemblée générale tenue le 8/9/2025 à l'immeuble Klich, Avenue Habib Bourguiba, Zarzis, les associés ont approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- La révocation de l'ancien gérant conformément aux dispositions de l'article 18 du contrat constitutif de la société sans lui accorder quitus.

- La nomination d'un nouveau gérant, M. Mohamed Anis Klich, pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de la tenue de l'assemblée.

- La désignation de M. Fawzi Saoud en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée a été déposée au Registre national des Entreprises

sous l'identifiant unique 900837Z, dossier n°F44093229 en date du 18-9-2025.

2025R03109SRLB2

ZARZIS BETON

Société à responsabilité limitée

Capital social : 500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Zarzis - Zarzis

Identifiant unique : N°0817395Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9/5/2025 enregistré à la Recette des Finances Rue Boulbeba Mrabet, Gabès le 19/5/2025 sous QN°M037980 EN°25704294, les associés ont décidé :

- D'annuler tout pouvoir dont dispose Monsieur Mohamed Jemal ;

- De déléguer le pouvoir de signature bancaire au profit de Monsieur Nidhal Frikha et Monsieur Abdelkarim Bensalah avec pouvoir de signature conjointe

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0817395Y le 1er/10/2025.

2025403703SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

GLOBAL INSTITUE 4 TRANSITIONS

(En cours de liquidation)

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 2.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1638648K

Suivant procès-verbal de la décision unilatérale du 14/7/2025 (enregistré à la Recette des Finances El Mahrajane - 1082 Tunis le 7/8/2025 sous Enrg N°25704020 QN°M046478).

L'Associé unique prononce la clôture définitive de la liquidation et donne quitus ferme, entier et définitif au liquidateur et le déchargent de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la clôture, du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N° 1638648K en date du 8/10/2025.

2025403702SRUB2

AUTRES SOCIETES

Esallema Gram Goubellat

Type d'activité : Services agricoles et exploitation agricole à grande échelle

Capital : 10 000 dinars

Siège social : Gram Goubellat

Identifiant unique : 1942822 E

Conformément au procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2025, enregistré auprès du Bureau des finances de Majaz al-Bab le 2 octobre 2025 sous le numéro 25702468, dont une copie a été déposée au Registre national des entreprises le 5/10/2025 sous le numéro 2025P29337629, il a été décidé ce qui suit :

- Election du président du conseil d'administration

- Octroi au président du conseil d'administration de pouvoirs étendus pour l'ouverture d'un compte courant auprès d'établissements financiers

- Nomination d'un commissaire aux comptes et d'un expert-comptable pour la société

- Désignation du siège social de la société.

2025R03121SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Transfert d'une vente d'un fonds de commerce par cession de propriété

Selon un contrat enregistré à la recette des finances Beb Souika le 17/10/2025 quittance n°M077070 enregistrement n°25103702 Mr. Nejib ben Abdallah ben Mohamed Yahya a cédé à son père, Mr. Abdallah bin Mohamed ben Mansour Yahya, la totalité du fonds de commerce exploité dans le magasin situé au n°36, rue Al-Qantara, Halfaouine, Bab Souika, destiné au commerce de détail d'autres produits dans des magasins spécialisés, notamment les fruits secs.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 24 octobre 2025.

2025R03097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette des finances Al Jazira le 13/4/2023 quittance n°25904 enregistrement n°23201103. La société Mode Aujourd'hui a vendu à Mr. Mounir ben Mohamed Mouldi ben Ammar représentée par sa sœur Mme Rahma Ben Ammar avec procuration la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente du prêt à porter sis aux deux angles de rue Habib Bourguiba et rue du Caire Nabeul.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de Maître Imed Kouraychi situé au 102 rue Radhia Hadded Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 24 octobre 2025.

2025R03100FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par Maître Souad Ayari et Aida ben Abdallah daté le 17/10/2025 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Medina sous le 20/10/2025 n°M077341, Mme Hena Malki donne à Mr Ayoub Aliani le fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels exploité en tant que Restaurant nommé Pizza Pino, sis à la Route Morneg Km 7 Yasminette Nouvelle Madina Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 02/11/2025.

2025R03102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances la nouvelle Médina le 16/5/2025 quittance n° M046081 Mr Faycel Gaaloul demeurant à Radés a vendu à Mr Karim Hasni résident à la rue SUEDE n° 14 Ben Arous les éléments incorporels du fonds de commerce sis à la rue Espagne N°4 Ben Arous exploité en la vente des pièces de rechange usées. Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 13/06/2025 aux deux quotidiens Attounisia et Le Quotidien.

2025R03105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 26/9/2025 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 7/10/2025 (quittance N°M102341 enregistrement N°25204868), Mme Rahma Guerziz titulaire de CIN n°13478986 délivrée le 17/12/2019, a cédé à Mme Heba Zwawi Titulaire de la CIN n°13252145 délivrée le 01/12/2023 la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente de médicaments, de matériels médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques exploité dans les deux locaux situés à la rue Salah Ben Youssef Midoun Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah n°24404 le 23/10/2025.

2025R03110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 7/10/2025 enregistré le 14/10/2025 à El Mourouj n°M082391 enregistrement n° 25205024 Zmorda El Guennichi a vendu à Zied El Guennichi le fonds de commerce valable pour l'activité "Commerce Général" sis au 12 Avenue de Paris El Mourouj 4 Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, délai 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 30/10/2025.

2025R03111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré 29/10/2025 à La Nouvelle Médina N°M0079539 enregistrement N°25205486 Nourreddine Chaouali a vendu à Mohamed Abdellaoui et Lamjed Abdellawi le fonds de commerce l'activité "PARFUMERIE TEXTILE VENTE ET REPARATIONS TELEPHONE MOBILE" sis au 40 Avenue Habib Bourguiba Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, délai 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 01/11/2025.

2025R03112FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 20/10/2025 enregistré le 24/10/2025 à El Yassminet N°M0056232 enregistrement N° 25204313 La STE COIN DES JOUETS a vendu à Mongi Sablaoui le fonds de commerce valable pour l'activité "Vente article cadeaux et prêt à porter détail parfumerie et textiles" sis à la route Mornag Km7 El Yassminet Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, délai 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 30/10/2025.

2025R03113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/10/2025 enregistré auprès de la recette des finances Ezzahra le 10/10/2025 enregistrement n°25202652 quittance n°M057009 Mr Labib Ben Thabet a vendu à Mme Fatiha Ayachi Ep Hasnaoui la totalité du fonds de commerce «Magasin Baya» avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Parfumerie sis au n°2 Av. Farhat Hached 2034, Ezzahra, Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce, dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 31/10/2025.

2025R03114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente rédigé le 22/9/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Hssine en date du 13/10/2025, N° de quittance M112678 N° d'enregistrement 25204309, Mme Nesrine Chaouch a vendu à Mme Naima Yaakoubi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis 7 Rue 4657 Zahrouni Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sis 03 appt 24 cité Militaire Zahrouni Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 4/11/2025.

2025R03117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/10/2025 et enregistré le 28/10/2025 à la recette des finances de Monastir sous le n°25208127, quittance n°M013767 ; madame Chiha Noura C.I.N n°07697325 a vendu à Mme Selewi Selma C.I.N n°07648523 ; la totalité du fonds de commerce consistant à exercer toute activité commerciale et exploitée dans le local commercial sis à la rue Ibn Eljazzar Monastir.

Les oppositions devraient se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse de cité Essalem Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 02/11/2025.

2025S01438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P rédigé par l'avocat Lassaad Bahloul en date du 20/10/2025, signé le 23/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Habib Bourguiba Sfax en date du 29/10/2025 sous le N°25206360 quittance n°M092402, monsieur Mohamed Amine Fourati domicilié à route Sokra km 1.5 Sfax, a vendu à monsieur Khaled Tlili, domicilié à la route Sokra km 2 Sfax la totalité du fonds de commerce nommé «BROTHERS» exploité au local sis à la route mharza klm 2.5 Sfax avec toutes les composantes corporelles et incorporelles.

Les oppositions doivent être formulées auprès de maître Bahloul Lassaad à son bureau sis 13 place malberg immeuble galila 3ème étage Beb Bhar Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 01/11/2025.

2025X01442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P rédigé par l'avocate Hayet Dhouib ben Hmadou en date du 17/10/2023 enregistré à la recette des finances à Sekit Ezzit Sfax en date du 8/02/2024 sous le n°24200529 quittance n°M011782, Mr Achraf Abdelkafi domicilié à l'avenue 9 avril n°4 Sakit Ezzit Sfax, a vendu à Madame Fatma Mkaouar, domicilié à l'avenue Basetin N°8 Sakit Edayer Sfax, la totalité du fonds de commerce d'un café «buvette» situé à la route de Tunis avenue la Liberté km 8 Sakit Ezzit Sfax.

Les oppositions sont recevables chez le vendeur dans le magasin dans lequel le bien commercial est utilisé situé à la route de Tunis avenue la Liberté km 8 Sakit Ezzit Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 01/11/2025.

2025X01443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P daté le 25/8/2025 enregistré à la recette des finances rue de paradis Ariana le 10/9/2025 quittance n°10532 enregistrement n°25209005 Madame Sabah Bouraoui a cédé la totalité de son fonds de commerce sis à rue el Montazah Sidi Fraj Soukra n°103 au profit du cédé Monsieur Kamel ben Mohamed Jerbi et toute personne ayant droit sur ce fonds de commerce peut faire opposition dans les délais prévue par le code de commerce entre les mains de cédé et toute opposition en dehors du délai fixé par code est nulle cette annonce a été publiée aux journaux el Chourouk et le Quotidien en date du 26/9/2025 et le 31/10/2025.

2025403712FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 15/12/2017 à la recette des finances à la rue d'Al Jazeera sous le n°25203092, quittance n°MO67149 Nabil ben Abderazak Ezhiri a cédé un fonds de commerce sis à la rue Abdelaziz Eleroui el mdina Tunis enregistré au RNE sous Y0432173 à Montfleury food société en cours de constitution représentée par Mme Basma Ezhiri épouse Mohamed Fateh Ammar, les oppositions éventuelles doivent êtres adressées chez maître Abdelbakai avocat à la cour de cassation b 2-3- IM Malek B Av de La Terre centre urbain Nord Tunis dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée dans le journal «elmossawer» le 28/10/2025.

2025403714FCCC2

Cabinet Maître Fatma Arfaoui

Avocate près la cour de cassation

Centre Urbain Nord International City Center

Tour des Bureaux Bureau N°B06

Matricule fiscal : 1036061P

Conformément à l'Acte de Renonciation à un fonds de commerce enregistré auprès de la Recette Sidi Hsin Tunis2 le 20/10/2025 quittance n°M115350 enregistrement n°25204412, Madame Rahma Guermazi et madame Ramla Trabelsi ép Guermazi à renonces totalement le Fonds de Commerce à Monsieur Hasan ben Hasan Guermazi destiné à la pratique de l'activité de tout types de commerce situé au n°26 rue 4267 agba el hrayriya 2087 Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux, notamment les clients, l'enseigne, la notoriété commerciale, et d'une manière générale tous les avantages et conséquences directs et indirects dudit bien, sous toutes les garanties légales et réelles.

Les éventuelles objections sont acceptées au sein du local du fonds de commerce objet de la vente sis au

n°26 rue 4267 agba el hrayriya 2087 Tunis dans un délai minimum de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien, le 9/11/2025.

2025403716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté et signé le 28/10/2024 à la municipalité Douwar Hicher immatriculation n°1654, quittance n°300 ; daté le 28/10/2024 et enregistré à la recette des finances à Douwar Hicher reçu n°M070896, immatriculation n°24202818 daté le 28/10/2025, rédigé par maître Heifa Edridi avocate à la cours d'appel dont le bureau situé à la rue de Elhabib Bourguiba n°39 Tunis.

Mouhamed El Aiarri a vendu au profit Helmi Elgurmaci la totalité du fonds de commerce exploité comme café de première catégorie dans le local sis à la rue Tarik Mater km6 Dawar Hicher Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Helmi Elguermaci dont le local sis à la rue Tarik Mater km 6 Dawar Hicher Manouba.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 25/10/2025.

2025403717FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de gérance libre et enregistré à la recette des finances cité Al Mahrajéne le 19/10/2023 quittance n°51500 enregistrement n°23304538. Mr Mohamed Ali ben Tayiib ben Salem Hasnaoui a loué à Mme. Hejer bent Ali ben Youssef Khadhraoui la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à usage cafétéria sise à la rue Abdelmalak Ibn Marouene n°3 Alain Savary Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 31 octobre 2025.

2025R03096FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances Menzeh6 le 14/10/2025 quittance n°M129839 enregistrement 25308212. Mme Fethia bent Massoud ben Boubaker Bernate Bessalah a loué à Mr. Ahmed ben Ali Akhdher Abachi en gérance libre la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour un centre d'esthétique et coiffure sis au magasin n°2 au complexe INTISSAR 2 rue Mustapha Abdesslem Menzeh5 Ariana.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 1er novembre 2025.

2025R03098FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Suivant contrat de résiliation d'un contrat de location d'un fonds en gérance libre enregistré à la recette des finances Hammamet, le 25/9/2025, quittance n°M135787 enregistrement n°25305686 entre la Société CAP HAMMAMET ayant le matricule fiscal 0372977T et LA SOCIETE M.M.FRANC représentée par son gérant Mr. Francesco Zarantonello de nationalité Italienne titulaire de la carte de séjour n° 000046794 sis au R.D.C. du centre d'Animation «CAP HAMMAMET» Avenue Hédi Nouira route touristique 8050 Hammamet - Nord destiné pour un restaurant et café maure.

Les oppositions seront acceptées dans les délais légaux prévus par le Code de commerce du fonds de commerce.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 30 octobre 2025.

2025R03099FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente daté et légalisé par les signatures des deux parties le 5/7/2024 à la Municipalité de la Rue de Carthage - Tunis, enregistré auprès de la Recette des Finances rue Gandhi le 26/6/2024 sous le numéro 24304294 et le reçu numéro M061203,

Monsieur Nidhal Ben Mohamed El Khwilidi a loué l'ensemble du fonds de commerce destiné à toutes activités commerciales, appartenant à la société WATT TUNISIE, identifiée par le numéro unique 0033456K, sise au 18, Rue Ahmed Tlili - Tunis, représentée légalement par Monsieur Iqbal Ben Bachir Ben Amor, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07251530, délivrée à Tunis le 5/9/2022, en vertu d'une procuration notariée.

Le contrat de location a été conclu pour une durée de cinq (5) ans renouvelables d'un commun accord entre les parties, et ce, à compter du 01/7/2024 jusqu'au 30/6/2029.

Le local désigné a été fixé comme adresse élue pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal "Echourouk" en date du 31/10/2025.

2025403699FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 8/9/2025, enregistré à la recette des

finances Charguia le 10/9/2025 Quittance n°M106863 Enregistrement N°25310670, Mr Mohamed ben Mahmoud Ben Mokhtar Marzouk, CIN n°08710520, a loué à Mr Ahmed Ben Said Ahmed Daffef, CIN n°07436002, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce exploité à la préparation de beignets, sis à Cité Olympique Rue 8714 Immeuble «S-D» Résidence Hana - cité El Khadhra - Tunis.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 4/11/2025.

2025403710FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Association des anciens joueurs et dirigeants du Wided Sportif El Hamma.

Siège social : Rue Tayeb M'hiri, El Hamma.

Objectifs :

- Contribuer au soutien des anciens joueurs et dirigeants du Wided sportif el Hamma

- Œuvrer à la renaissance des valeurs de coopération et de solidarité entre les anciens joueurs et dirigeants du Wided sportif el Hamma

- Contribuer à la création d'un environnement favorable et formateur pour les membres de l'association.

Membres :

- Président : Tarek Ayachi

- Vice-président : Abdelhalim Farhat

- Secrétaire Général : El Hadi Messaoudi

- Trésorier : Lotfi Ben Abdessalem.

2025R03095APSF1

Homologation de résolutions

Avis

L'Association Etoile Sportive Saidienne, association sportive spécialisée en football, fondée le 11 novembre 1988 et autorisée sous le n°01/1988 à Sousse, dont le siège est sis à Essed Joufi, Sidi Bou Ali, Gouvernorat de Sousse, informe qu'à la suite d'un procès-verbal d'une assemblée ordinaire décidant la reprise de ses activités, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 23 septembre 2025. Celle-ci a créé un comité électoral indépendant, a adopté les nouveaux statuts et a fixé la date de l'assemblée élective du 12 octobre 2025, laquelle a abouti à l'élection d'un nouveau comité directeur.

Composition du Comité Directeur élu :

- M. Sahbi Mataoa : Président

- M. Fehri Knani : Vice-président

- M. Mohsen Hachem : Secrétaire Général

- M. Badii Essouiyah : Secrétaire Général Adjoint

- M. Ali Amor : Trésorier

- M. Mokhles Ben Nassr : Membre

- Mme Zahra Knani : Membre.

2025S01426APSF2

Liquidation de l'association Internews Tunisie

Identifiant unique : 1582529Y

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/8/2025 enregistré auprès de la recette des finances de la Marsa Tunis le 10/9/2025 sous le numéro 2570603; il a été décidé la liquidation de l'Association INTERNEWS TUNISIE et la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de ladite association.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au 7 Hooker Doolittle 4ème étage bureau N°15 Belvédère 1002 Tunis. Tél 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2025403339APSF2

Syndicat

Election Comité Syndical, Résidence «La Nostra», Soukra

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale consigné dans le registre de notaires sous n°6713, en date du 10/5/2025, dressé par le notaire Maître Houcine Lagrem, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine (registre mensuel des notaires), dont un exemplaire a été déposé à la municipalité de la Soukra, l'assemblée générale des propriétaires a élu les membres du Comité Syndical de la Résidence la Nostra suivants :

- M. Naceur Bouzid : Président, avec les pouvoirs les plus étendus

- M. Abdelaziz Khenissi : Secrétaire Général

- Mme Mariem Becheur : Trésorière

Selon la décision rendue par la municipalité de la Soukra en date du 27/10/2025, le mandat des membres de ce comité prend fin le 26/10/2026. Le syndic a élu son domicile légal à Rue Irak n°1, La Soukra.

2025403718APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : La SOCIETE DAOULA FRERES DE BATIMENT en la personne de son représentant légal, demeurant à son siège social sis cité l'Aouinet, route de Zaouiet Sousse 4000.

Partie saisie : Cherif Ilahi, demeurant à Rue Habib Bourguiba Feryana Kasserine

Avocat poursuivant : Maître Souad Tej, rue docteur Morou, Immeuble "ONS" n°45

Sousse

Désignation de l'Immeuble saisi : la totalité du titre Foncier n°184273 Sousse d'une superficie de 184 m², dénommé "Azher", consistant en une maison sise à la rue Khemaies Ternen cité "Errayhen" Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 270 000 dt prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 8/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance Sousse 1.

Conditions de visite de la maison :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01440VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 10/12/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le N°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Fathi Haj Ammar, demeurant au 41 avenue Habib Bourguiba - Menzel Nour, CIN n°04129008, (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

Madame Dalila Benabdelhamid, demeurante au 41 avenue Habib Bourguiba -Menzel Nour, CIN n° 06250289.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 16288 Monastir relatif à la propriété nommée «SASSEM» composé de la parcelle 01, d'une superficie totale de 648 m², situé à BIMBLA, gouvernorat de MONASTIR. Il s'agit selon l'expertise d'un bâtiment type jumelé d'un coté ouvrant sur 3 façades : une route de 8 m rue Tarek Ibn Zied coté nord, route de 8 m , coté, Est et Sud et Jannet Haj Ammar coté Ouest. Il se compose de : 1/ rez-de-chaussée contenant deux ateliers, un bureau, des locaux et un restaurant pour ouvriers. 2/ un premier étage contenant 3 appartements : le premier se compose d'un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, une salle de bain ouvrant sur un séchoir contenant un coin repas et 04 chambres à coucher, le deuxième contient un hall, un salon ouvrant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres à coucher. Le troisième contient un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres.

3/ Un deuxième étage contenant une pièce carrelée pour denrées et ses fenêtres et portes sont en bois.

Mise à prix :

Un million huit cent six mille et huit cent dinars (1.806.800,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au horaire de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S01441VEPA1

Vente sur folle enchère

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000 son matricule fiscal 0580353A.

Les saisis : 1) Agence Anis de Voyages (débitrice), société à responsabilité limitée, représentée par son gérant Anis Zouari, inscrite au registre de commerce au greffe du tribunal de Sfax sous N°B139202001, Matricule unique de Registre National des entreprises N°0418335N dont le siège social est situé à Sfax, Rue Salem Harzallah N°15.

2) Anis Ben Abdelaziz Zouari (caution solidaire et hypothécaire) gérant de l'agence Anis Voyage, titulaire de la CIN 01342542 y demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri maison N°3 el Ain Sfax.

3) Abdelaziz Ben Ali Zouari (caution solidaire et hypothécaire et profité du droit d'usufruit (Omra) titulaire de la CIN 01129434 y demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri Sfax.

Folle enchérisseur : Emna Bent Anis Ben Abdelaziz Zouari, titulaire de la CIN n°11194677 demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri maison N°3 el Ain Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax.

Immeuble saisi et mis en vente sur folle enchère : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°88919 le 15/1/2024 et inscrit au titre Foncier

N°36407 Sfax le 22/1/2024 vol 2024/02 sous N°238 et inscrit aussi au titre Foncier N°36405 Sfax le 22/1/2024 vol 2024/02 sous N°237 sur la totalité de deux immeubles objet du titre foncier sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura sis aux deux angles Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et Dag Hammarskjöld Sfax.

*Le premier immeuble à la propriété de saisi Abdelaziz Zouari représenté par un magasin commercial d'où l'ouverture nord-est sous N°40 sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura angle Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et Dag Hammarskjöld centre ville Beb Bhar Sfax nord complexe el Manar.

Ses limites : du sud magasin N°20, de l'est magasin N°18, du nord cour d'où l'ouverture lié à rue Habib Maazoun et de l'ouest magasin N°16 d'une superficie est de 17 m² qui suit parties indivises 17/7651 parts objet de titre foncier N°36407 Sfax nommé *Tabaroura17* et ce magasin en location par Nabil Maaloul depuis 2002 de loyer mensuel 350 Dinars selon le locataire et exploité pour vente -fast-food et inscrit au registre du conservation foncière du Sfax sous N°87 vol 105 le 15/8/2001

*Le deuxième immeuble à la propriété de saisi Abdelaziz Zouari représenté par un magasin commercial d'où l'ouverture sud-est Sous N°36 sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura angle Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et Dag Hammarskjöld centre ville Beb Bhar Sfax nord complexe el Manar.

Ses limites : du sud espace d'où l'ouverture, de l'est cour qui suit rue Habib Maazoun, du nord construction Tunisie Telecom et de l'ouest magasin N°14 d'une superficie est de 13 m² qui suit parties indivises 13/7651 parts objet de titre foncier N°36405 Sfax nommé *Tabaroura15*et ce magasin pour le moment est disponible et déposé pour location et inscrit au registre de conservation foncière de Sfax sous N°88 vol 105 le 15/8/2001.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble objet de titre foncier N°36407 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 180.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/10/2006 vol 06/21 sous N°338 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°317 au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°318 au profit au profit banque de l'habitat (BH Bank).

- Hypothèque d'un montant 267.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 5/8/2010 vol 2010/02 sous N°2291 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 350.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 9/8/2010 vol 2010/02 sous N°2329 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 27/01/2022 (vol 2022/2 N°354) au profit du saisissant.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/01/2024 (vol 2024/2 N°238) au profit du saisissant.

- Nabil Maaloul locataire de l'immeuble saisi depuis 2002 de loyer mensuel 350 Dinars qui est exploité comme local commercial pour vente *fast-food*

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble objet de titre foncier N°36405 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 180.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/10/2006 vol 06/21 sous N°338 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°317 au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°318 au profit au profit banque de l'habitat (BH Bank).

- Hypothèque d'un montant 267.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 5/8/2010 vol 2010/2 sous N°2290 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 350.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 9/8/2010 vol 2010/02 sous N°2328 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 27/01/2022 (vol 2022/02 N°353) au profit du saisissant.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/01/2024 (vol 2024/2 N°237) au profit du saisissant.

Montant de l'adjudication désigné dans l'affaire N°5814 le 24/6/2024 : pour le premier magasin objet de titre foncier N°36407 Sfax Nommé *Tabaroura17* est fixé à Trente huit Mille quatre cent un dinars (38.401.000 D).

Montant de l'adjudication désigné dans l'affaire N°5814 le 24/6/2024 : pour le deuxième magasin objet de titre foncier N°36405 Sfax nommé *Tabaroura15* est fixé à Trente et un Mille deux cent un dinars (31.201.000 D).

Frais de la procédure et Honoraire de l'avocat fixé dans l'affaire N°5814 le 24/6/2024 : est fixé à Sept Mille trois cent vingt et un Dinars et 911 Millimes (7.321.911 D)

Nouvelle mise à prix : pour le premier magasin objet de titre foncier N°36407 Sfax est fixé à quarante deux Mille soixante un Dinars et 955 Millimes (42.061.955 D) détaillé comme suit : 38.401.000D l'enchère qui a été adopté à la 2ème vente en cours l'affaire N°5814 fait le 24/6/2024 et 3.660.955D la moitié des frais tarifiés.

*Pour le deuxième magasin objet de titre foncier N°36405 Sfax est fixé à Trente quatre Mille huit cent soixante un Dinars et 955 Millimes (34.861.955 D) détaillé comme suit : 31.201.000D l'enchère qui a été adopté au 2ème vente encours l'affaire N°5814 fait le 24/6/2024 et 3.660.955D la moitié des frais tarifiés, outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 01 décembre 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 14.020.651 Dinars pour le premier magasin objet de titre foncier N°36407 Sfax et le 1/3 du montant de la mise à prix est de 11.620.651 Dinars pour le deuxième magasin objet de titre foncier N°36405 Sfax par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2025X01440VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représenté par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Achraf Ammar CIN 08864688 demeurant à la route de Gremda klm 8 chez Mokhtar Ayedi Sfax et à l'avenue Mohamed Lahyani n°410 Gremda Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à route Menzel Cheker km 17 impasse Mezghani Sfax qui consiste en un terrain nu d'une superficie de 602 m² délimité du coté sud par Achref Ammar, du coté est par Ennouri Rekik, du coté nord par impasse Mezghani et du coté ouest par une entrée.

Mise à prix : (30.100.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 10/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01445VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A, IU RNE 0000110f sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Kaled Challouf, ouvrier, tutélaire de CIN n°01257397 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°13 route Mahdia Sakiet Edeier Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble de 152 m² environ de surface, sis à la route de Tunis Km 2.5 Markaz Gudour Sfax où est édifié une habitation de 91 m² de surface composée de deux chambres, un hall un salon, une cuisine, une chambre au dessus du toit, et un réservoir domestique d'eau. L'immeuble est délimité du coté sud et du coté ouest par Zine Abdine Zebidi, du coté nord par une rue sans issue d'où son entrée et du coté est par Salah Maaloul. L'immeuble en ruine est non équipé en électricité et non aménagé.

Mise à prix : (29.160.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : Lundi 8/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01448VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. (Ex Tuniso-Qatari Bank) en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à la rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis identifiant unique : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Rafik Ben Mohamed Chebil Ben Haj Abdelkader Lajmi. C.I.N. n°04043239. Demeurant 17 Avenue de l'indépendance Denden Manouba.

En sa qualité de partie saisie et caution hypothécaire et solidaire de la société Lejmi Investissement Immobilière.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Le bien est situé dans la ville de Jemmal, au quartier Ennasr, sur la route périphérique reliant Jemmal à la ville de Zarmeddine.

Il s'agit d'un terrain de forme irrégulière donnant sur deux façades : la route périphérique sur une largeur de 20,00 mètres du côté sud, et une route de 10,00 mètres de large du côté ouest.

Il est limité :

à l'est et au sud-est par Ahmed Echarqia, au sud par Saleh Ellajmi. Le terrain est composé de deux lots :

Lot 1 : objet du titre foncier n°23871 Monastir, propriété dénommée «Beït Erredha», portant le numéro 2 sur le plan cadastral établi par l'Office du Cadastre, d'une superficie de 478,00 m².

Lot 2 : de forme triangulaire, situé le long de la façade principale sur la route périphérique, d'une superficie de 58,00 m².

La superficie totale du terrain est de 536,00 m².

Après inspection et diagnostic effectués par l'expert désigné, M. Mohamed Trimech, il ressort que le bâtiment, selon l'état constaté dans le rapport daté du 30 août 2021, n'a subi aucune modification ni extension.

Le bien comprend un bâtiment mitoyen sur deux côtés, composé : d'un rez-de-chaussée exploité, et de deux étages supérieurs inachevés.

1) Rez-de-chaussée :

La partie avant donnant sur la route périphérique comprend trois locaux commerciaux :

Local n°1 : à l'angle sud-ouest, destiné à la vente d'appareils électroménagers.

Local n°2 : au centre, destiné à la vente de machines et d'accessoires de couture.

Local n°3 : à l'angle sud-est, destiné à la vente de mobilier domestique.

La partie arrière, à usage d'habitation, comprend :

Un logement à l'angle est-sud-ouest du rez-de-chaussée, et un studio accolé aux locaux commerciaux, ouvrant sur une cour centrale.

Le logement comprend un hall, un salon, une cuisine, une salle de bain, trois chambres à coucher et une cour arrière avec toilettes.

Le studio comprend un hall, salon avec coin cuisine, 1 chambre à coucher et une salle d'eau.

2) Premier étage (inachevé) :

La structure en béton armé et le plafond sont réalisés, d'une hauteur de 2,96 m.

Les murs extérieurs sont en briques creuses de 0,35 m d'épaisseur, partiellement enduits.

Taux d'avancement des travaux : 45 %.

3) Deuxième étage (inachevé) :

Les poteaux sont construits à une hauteur de 2,80 m, et les murs extérieurs en briques creuses montent jusqu'au linteau à 2,28 m.

Taux d'avancement des travaux : 12 %.

Les escaliers menant aux étages supérieurs sont en béton.

Etat général du bâtiment : moyen.

Locaux commerciaux :

Structure (poteaux et poutres) en béton armé, plafond à 3,30 m de hauteur.

Murs extérieurs en briques de 0,35 m d'épaisseur. Sol carrelé en dalles de marbre 25x25 cm.

Murs des sanitaires revêtus de faïence 20x20 cm jusqu'à 1,27 m de hauteur. Portes et fenêtres en bois.

Logement et studio :

Structure en béton armé, plafond à 3,38 m de hauteur.

Murs extérieurs en briques de 0,25 m d'épaisseur.

Sol carrelé : en dalles de pierre 30x30 cm dans la salle de bain, en dalles de marbre 25x25 cm pour les autres pièces.

Revêtements muraux en faïence : 33x25 cm sur toute la hauteur (3,38 m) dans la salle de bain,

20x25 cm sur toute la hauteur (3,38 m) dans la cuisine,

20 x 15 cm de type traditionnel sur 1,40 m de hauteur dans la cour,

20x20 cm sur toute la hauteur (2,30 m) dans les toilettes.

Portes et fenêtres en bois.

Après mesure, dessin du plan et calcul, l'expert a constaté que la superficie du terrain s'élève à 536,00 m², soit un excédent de 58,00 m² par rapport à la superficie mentionnée dans le certificat de propriété.

Cette surface supplémentaire a été intégrée à la façade avant, conformément à la décision d'alignement sur la route périphérique numérotée.

Superficies du bâtiment :

1) Rez-de-chaussée : Local commercial n°1 : 80,00 m². Local commercial n°2 : 35,00 m²

Local commercial n°3 : 85,00 m². Logement : 99,00 m² au total. Surface couverte : 85,00 m² toilettes dans la cour : 3,00 m². Cour : 11,00 m². Studio : 39,00 m²

Hall et escaliers menant au premier étage : 28,00 m². Espace extérieur central : 170,00 m².

2) Premier étage :

Poteaux : 0,3 x 0,3 x 21 unités = 5,594 m3 (arrondis à 5,6 m²). Plafond : 314,00 m2 Murs extérieurs : 245,00 m². Hall et escaliers vers le deuxième étage : 28,00 m².

3) Deuxième étage (en cours de construction) :

Surface en construction : 314,00 m². Poteaux : 5,6 m². Murs extérieurs : 182,00 m².

Mise à prix :

Un million deux cent soixante seize mille et trois cent vingt Dinars (1.276.320,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le mercredi 3 décembre 2025 à partir de 9 heures au tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025403715VEPA1

Avis aux créanciers

Offre de cession au plus offrant

D'un terrain sis à Charguia 1 Tunis

En vertu de la décision du faillite n°787 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 25/11/2016 et la décision datée le 13/10/2025, le syndic de faillite de la société SOTUDEF met en vente au plus offrant sous plis secret pour un local propriété de ladite société sis au 28 bis rue 8601 Charguia 1 Tunis, objet du titre foncier 165220 Tunis d'une superficie de 24634 m², composé d'une administration et 2 ateliers en charpente et terrain nu. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges du Bureau du syndic de faillite contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre SOTUDEF». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sis au centre Challakh Bloc A. 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 71.472.065/55.318.400 au plus tard le 17/12/2025 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU : 0003084/K).

2025R03089VEPA2

Avis aux créanciers

Dossier 377

Tribunal de première instance de Tunis

Décision de mise en faillite et changement du syndic de faillite de la Compagnie hôtelière de centre-ville hôtel el Andalous

MF : 0045288D

Le tribunal a jugé, en première instance, l'annulation du programme de redressement décidé par le jugement du 14/06/2006, après avoir constaté la cessation de paiement de la Compagnie hôtelière du centre-ville "Hôtel Andalous" (en la personne de son représentant légal), cette cessation étant reconnue à compter du 7/5/2004. Par conséquent, le tribunal a prononcé la faillite de la société, avec toutes les conséquences légales, a désigné Madame Linda Said comme juge déléguée pour la faillite, et a nommé l'expert M. Badr Eddine Alifa en qualité de syndic de la faillite, en l'autorisant à apposer les scellés chaque fois que nécessaire.

Et, en date du 30/10/2025, le tribunal a décidé de relever Monsieur Badr Eddine Alifa de ses fonctions de syndic de la faillite, de le remplacer par l'expert M. Safouen Gaddour, ce dernier étant chargé d'assurer la mission de syndic de faillite de la société hôtelière du centre-ville "Hôtel Andalous". Le tribunal l'a autorisé à publier cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et à l'inscrire dans l'extrait du Registre National des Entreprises concernant la société en faillite.

Avis aux créanciers pour enregistrer leurs dettes selon la loi en vigueur veuillez contacter le syndic de faillite Mr Safouen Gaddour adresse résidence Cherayet 02 avenue du Sahel 2013 Ben Arous.

Tél 20303839 - Fax 36359077 - Email gsafouen@outlook.com.

2025R03115VEPA2

Décision de changement du contrôleur d'exécution dossier N°709

Tribunal de première instance de Tunis

1260297M// FABMECA شركة الصناعات الميكانيكية

Le tribunal a décidé de relever le contrôleur d'exécution Mr Chokri El Heni de ses fonctions et de le remplacer par l'expert Mr Safouen Gaddour en tant que contrôleur d'exécution pour la société "FABMECA الصناعات الميكانيكية", il a aussi autorisé la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et son enregistrement dans le Registre National des Entreprises relatif à la société requérante en procédure de redressement.

Pour plus d'information veuillez contacter le syndic de faillite Mr Safouen Gaddour adresse résidence Cherayet 02 avenue du Sahel 2013 Ben Arous. Tél : 20303839 Fax : 36359077 Email : gsafouen@outlook.com.

2025R03116VEPA2

Liquidation de la Société

LMT Mécanique de Précision

Siège social : Route de Tunis, 4022 Akouda

Identifient unique : 1627074E

Suivant décision de son Excellence Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse2, il a été décidé d'entamer les procédures de Liquidation de la Société LMT Mécanique de Précision, et de nommer l'Administrateur Judiciaire Ridha BELAID comme liquidateur de la Société LMT Mécanique de précision, identifiant unique 1627047E, sous le contrôle de Madame Haifa SRIDI juge commissaire au tribunal de Première Instance de Sousse2.

Par ailleurs, les créanciers qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs doivent déclarer leurs revendications, ainsi que leurs dettes avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce (ce délai sera de 60 jours pour les non-résidents en Tunisie) et ce soit directement soit par correspondance recommandée avec accusé de réception au liquidateur Ridha BELAID à son adresse sise à l'Avenue 1er Juin, 4060 Kalaa Kebira, Gouvernorat de Sousse.

Tél : 98 409 208/ 53 772 087

2025S01442VEPA2

Avis aux créanciers

Liquidation de la coentreprise du navire de pêche «Al Baraka»

Conformément au jugement initial n°138 du 2 juillet 2024 rendu par le président du tribunal de première instance de Sousse et confirmé en appel par le jugement n°79462 du 27 mai 2025, Lotfi Grouz a été nommé liquidateur judiciaire de la société de participation du navire de pêche «Al Baraka», sous la supervision du juge des crédits et des liquidations du tribunal de première instance de Sousse. Les créanciers sont tenus de faire valoir leurs créances et les pièces justificatives par les voies légales dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République tunisienne, à l'adresse suivante : rue Hassouna Ayachi, immeuble Ben Ahmed, 4000 Sousse. Téléphone : 98404706.

2025S01445VEPA2

Nomination d'un administrateur Judiciaire

Conformément à l'ordonnance n°21867 du président du tribunal de première instance de Monastir, en date du 16 octobre 2025, Lotfi Grouz a été nommé administrateur judiciaire, en remplacement de Naji Milad, pour les biens foncier objet du titre foncier N°71770. Il aura pour mission d'assurer la gestion et l'entretien des biens, notamment la récolte des cultures et la distribution des produits aux héritiers légitimes au prorata de leurs parts respectives, jusqu'à ce que le litige relatif à la propriété soit tranché par un jugement définitif mettant fin à la copropriété, sous la supervision du juge liquidateur du tribunal de première instance de Monastir.

Adresse : Rue Hassouna Ayachi, Immeuble Ben Ahmed, 4000 Sousse. Téléphone : 98404706.

2025S01446VEPA2

Avis d'appel d'offre

Cession totale de la société «HOTELIERE SAPHIR»

MF : 0012402E

Capital : 2.080.000 TND

Siège social : Hôtel Saphir - Hammamet

Le Contrôleur de justice de la Société HOTELIERE SAPHIR BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale de la dite société et l'acceptation de l'offre le plus élevé suite à la décision de son excellence la juge d'entreprise au tribunal de première instance de Grombalia et son aval relatif au cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître Aifa Badreddine sis au :

Rue Aboubaker Al Bokri Oxer 2 - étage 3 - B 3.5 - Montplaisir- Tunis

Tél : 71 906068/23322507

- Date limite : au plus tard le 31/12/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025403704VEPA2

Clôture de faillite

Société «challenge immobilière»

Siège social : Zone industrielle Sidi Daoud - la Marsa

Capital social : 150.000TND

M.F : 1158162V

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 921 du 10/7/2025 qui déclare : que le tribunal de première instance à constater que les travaux de faillite de la société «challenge immobilière» ont été clôturé pour absence de la liquidité et autoriser au syndic de la faillite Badreddine Aifa d'exécuter la procédure de publication.

2025403705VEPA2

Clôture de faillite

Société "Complexe industriel de RAFRAF"

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 109 du 10/7/2025 qui déclare : que le tribunal de première instance à constater que les travaux de faillite de la société «Complexe industriel de RAFRAF» ont été clôturé pour absence de la liquidité et autoriser au syndic de la faillite Badreddine Aifa d'exécuter la procédure de publication.

2025403706VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 28/11/2025

ARAB TUNISIAN BANK

Société anonyme

Au capital de 128.000.000 DT

Siège social à Tunis 9, rue Hedi Nouira

Identifiant unique au RNE : 0014161Q

Matricule fiscal : 14161/Q/P/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 Novembre 2025 à 11 heures du matin à l'hôtel «The Nine RN9-Km9 Route de la Marsa» et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital,

2. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes

3. Lecture du rapport du commissaire aux apports relatif à l'avantage particulier

4. Augmentation du capital de la banque,

5. Suppression du droit préférentiel de souscription

6. Octroi d'un avantage particulier

7. Modification des statuts de la banque en conséquence,

8. Mandat pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette Assemblée, dont notamment le Bulletin de vote ou l'Acte de mandat spécial, sont mis, dans les délais règlementaires, à la disposition des actionnaires souhaitant se faire représenter, à l'annexe du siège social de l'ATB sis Lac II (Direction des Etudes, de l'Investissement Stratégique et des Participations).

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R03101SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 570 000 DT

Siège social : Appartement B-1-2 Bloc B Résidence Les Horizons Ain Zaghouane, Le Kram 2089 Tunis

RNE : 0938755Z/A/M000

N° CNSS : 0229600-01

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°57 daté du 28 octobre 2025 et du récépissé de dépôt enregistré au RNE daté du 31/10/2025 les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le mercredi 3 décembre 2025 à 11 heures dans le local auxiliaire de la société MDID sis au 13 rue Mannoubi Ben Hassine Ennaser 2 Ariana pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Adoption d'une version mise à jour des statuts de la société DORCAS

2- Délégations des pouvoirs pour formalités.

2025R03107SANB3

Convocation

INTERNATIONALE TOURISME COMPAGNIE

Société anonyme

Au capital de 9 400 000 Dinars

Siège social : Colisée Soula Bloc D 5ème étage, 2092 El Manar II

Identifiant unique : 0042773X

Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONALE TOURISME COMPAGNIE sont invités à assister le mercredi 26 novembre 2025 à dix heures (10 h) du matin, à l'avenue Abou Dhabi Dar Mazlout 8050 Hammamet, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2025R03128SANB3

SOCIETE HOTELIERE & TOURISTIQUE MHENI

«SOHOTOMI»

Société anonyme

Au capital de 9.113.377 dinars

Siège social : Route de La Corniche Sousse

Identifiant unique : 004648 E

Les actionnaires de la société SOHOTOMI SA sont conviés à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra jeudi 27 novembre 2025 à 10 heures du matin à l'hôtel the Pearl route de la corniche Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital social de la société.

2025S01452SANB3

SOCIETE HOTELIERE & TOURISTIQUE MHENI «SOHOTOMI»

Société anonyme

Au capital de 9.113.377 dinars

Siège social : Route de La Corniche Sousse

Identifiant unique : 004648 E

Les actionnaires de la société SOHOTOMI SA sont conviés à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra jeudi 27 novembre 2025 à 11 heures du matin à l'hôtel the Pearl route de la corniche Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société

2. Mise à jour corrélative des statuts.

2025S01453SANB3

GRANDS MOULINS DE GABES

Société anonyme

Au capital social de 7446870 TND

Siège social : Immeuble HERTZ, N°20 Zone Industrielle Charguia2, 2037 Ariana, Tunis

Identifiant Unique : 539639Z

Les actionnaires de la société GRANDS MOULINS DE GABES,

"GMG" sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4 décembre 2025 à 10 H au cabinet de Zahaf & Associés sis à la Rue Lac Toba, Les Berges du Lac 1 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société «GMG» au titre de l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à ladite assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sus-indiqué.

2025X01444SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (2ème AGO)

Société Maghrébine de Bâtiment et de construction

S.A. au capital de 150.000 Dinars

IU : 1129637Y

Les actionnaires de Société Maghrébine de Bâtiment et de construction sont Invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Novembre 2025 à 10 heures au siège de la société, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2019 - 31.12.2020 et au 31.12.2021

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019-2020 et 2021

4. Approbation du rapport d'activités au 31.12.2019 - 31.12.2020 et au 31.12.2021

5. Approbation des états financiers au 31.12.2019 - 31.12.2020 et au 31.12.2021

6. Affectation du résultat relatif aux exercices 2019-2020 et 2021

7. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2019-2020 et 2021

8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019-2020 et 2021

9. Nomination des administrateurs

10. Nomination du commissaire aux comptes.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025403700SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi 16 décembre 2025 à partir de 10h00 au siège de MEDSOFT sis à Rue Lac Victoria Résidence du lac Appartement F41 les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5- Quitus aux administrateurs

6- Délégations de pouvoirs.

7- Questions diverses.

2025403707SANB3

Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

Polyclinique Dihya Siliana

S.A. au capital de 6820 000 DT

Siège social : Cité Essalah Siliana Tunisie

RNE : 1796137w

Cher actionnaire;

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Polyclinique Dihya Siliana, vous convie à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui se tiendra au siège de la STB SICAR sis à Tunis, immeuble Imtiez Centre urbain nord 1003 Tunis, et ce le vendredi 5 décembre 2025 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Renouvellement des mandats des Administrateurs.

2/ Nomination d'un commissaire aux comptes.

3/ Questions diverses.

Veuillez agréer, cher Administrateur, nos salutations distinguées.

2025403709SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2024

Société At-Tounessya Internet

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

13, Avenue Jugurtha Mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0539698L/A/M/000

Le conseil d'administration de la société At-Tounessya Internet invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2024 qui se tiendra vendredi 5 décembre 2025 à 10:00 heures du matin au siège social de la société sise au 13, avenue de Jugurtha mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2024.

2. Approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'année 2024 et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers consolidés de l'année 2024 de l'ATI et la société Level4.

4. Approbation des conventions telles que citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes au titre l'exercice 2024.

5. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

7. Fixation de l'indemnité à attribuer aux comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

8. Quitus entier, définitif et sans réserve de la gestion des membres du conseil d'administration.

9. Pouvoirs pour formalités légales.

2025403713SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur «BOUSSAIRI MOHAMED» a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le n°16506 en date du 16 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à région Kirchaw de la délégation de Smar du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la délégation Smar ou de la municipalité de Smar.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Smar ou le Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Smar dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers d'Abdel Latif Mezghani, à savoir son épouse Monjia et ses enfants issus de celle-ci, Hammadi, Nadia, Fatma, Nourez et Monjia, déclarent être propriétaires de la moitié indivise de la maison à ouvert au nord, comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces à l'étage, un débarras et une cuisine, située à Sfax Médina, rue n°3, et de la moitié indivise de la maison au 1er étage ouverte à l'est, comprenant deux pièces, située à Sfax, près de Sathat Hamza.

Ils ont égaré les titres de propriété et ils désirent extraire deux deuxièmes originales des registres des notaires Mohamed Ellouz et Ahmed Echelli et Ahmed Khlif et Mohamed Elfourati.

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 21 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2025X01441DIVD2

Avis

Taieb Chtourou déclare qu'il a perdu son titre d'un terrain composé de 1515 m² situé à la route Mahdia km 4 Sfax provenant par acte d'achat du 13/1/1970 enregistré le 7/8/1970 n°62 par les deux notaires Ahmed Khlif et Med Ellouz.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X01450DIVD2

Perte de Titre de propriété

Monsieur Lotfi Ben Taher Béjaoui déclare la perte du titre de propriété n°7/121293, s'agissant de la propriété foncière n°53580 Bizerte, en vertu de la déclaration sur l'honneur dument singée à la municipalité de Mateur le 1er Novembre 2025, il sollicite un duplicata de ce titre conformément à l'article 364 code des droits réels. Les observations pourront être formulées dans un délai de 30 jours à compter de la présente notification auprès du cabinet de Maître Baccouch Arij, avocate à la cour d'appel, cabinet situé au 02 place Tunis - Mateur 7030 M.F 1790909/R.

2025403708DIVD2

Rectificatifs

PUBLICATION RECTIFICATIVE

Concernant l'adresse des oppositions

Maître BOUKCHIM Hedi

Avocat à la cour de cassation

Vu la publication de la vente du fonds de commerce parue au JORT en date du 19/9/2025 (numéro 133 page 3829) où il a été stipulé que les oppositions doivent être formulées à l'adresse de l'avocat rédacteur or l'adresse exacte et celle de l'acquéreur à savoir 25 Rue de la Palestine Midoun Djerba.

2025R03108RECZ9

Rectificatif

Monsieur Seifeddine Chebil Mahjoub

Identifiant unique : 0372504 M

Expert-comptable - Fiduciaire judiciaire - Contrôleur d'exécution

Publié au Journal Officiel des Annonces n°144 en date du 15 octobre 2025, page n°4057, annonce n°2025S01327VEPA2.

Lire : 0211920G

Au lieu de : 1212002A.

Le reste demeure sans changement.

2025S01439RECZ9